



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Commune de Vimy : Exemption temporaire à la contrainte de présence d'un taux minimum de logements locatifs sociaux (Article 55 de la Loi SRU) Période Triennale 2026 - 2028

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain, dite loi SRU, impose, dans son article n°55, l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements locatifs sociaux, selon des critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Les lois n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté dite Loi Égalité/Citoyenneté et n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS » ont apporté des modifications aux motifs et aux modalités d'exemption des communes concernées par le dispositif de l'article 55 de la loi SRU. Ces critères concernent :

- les communes insuffisamment connectées par des transports publics aux bassins d'activité et d'emploi. Ce critère est remplacé par une exemption pour « isolement ou difficulté d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants rendant la commune faiblement attractive » ;
- les communes situées dans une agglomération de plus de 30 000 habitants dans laquelle le ratio entre le nombre de demandes de logement locatif social, et le nombre d'emménagements annuels dans le parc social, hors mutations internes, établi par extraction des données provenant du Système National d'Enregistrement (SNE), au niveau de l'agglomération, est inférieur à un seuil précisé par décret au début de chaque période triennale. L'exemption pour faible tension du marché locatif social est ouverte à tous les territoires SRU, et ne concerne plus seulement les agglomérations de plus de 30 000 habitants mais aussi les EPCI et agglomérations de plus de 50 000 habitants avec une commune de plus de 15 000 habitants ;
- les communes dont plus de la moitié du territoire urbanisé est soumis à une inconstructibilité selon l'article L302-5 du Code de la construction et de l'habitation. L'exemption a été élargie avec l'ajout des zones de recul de côte et les périmètres de protection immédiats des points de captage, pour caractériser l'impossibilité de construire des bâtiments à usage d'habitation.

Le décret n°2023-107 du 17 février 2023 précise les notions d'isolement et de difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois, ainsi que les indicateurs permettant d'apprécier la faible attractivité en résultant.

Sur le territoire communautaire, la commune de Vimy a été identifiée comme pouvant bénéficier de cette exemption, au motif de son isolement ou des difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants, difficultés qui la rendaient faiblement attractive au sens de l'article R302-14-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Par deux fois, en juin 2017 (pour le triennal 2017–2019) et en octobre 2019 (pour le triennal 2020-2022), cette situation de moindre desserte des bassins d'emplois en transports en commun avait amené la commune de Vimy à disposer d'une mesure d'exemption pour les deux périodes.

Est fait le constat suivant :

- le taux d'évolution de la population calculé à partir de la population municipale montre une hausse de 1,1 % de la population (+46 habitants) entre 2015 et 2021 [Source INSEE 2021] ;
- la population active de la commune de Vimy est de 74,54% (source INSEE 2024), les bassins d'emplois de proximité étant localisés sur Arras, Avion et Lens ;
- l'indicateur de concentration d'emplois, en 2021, (= nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 46,8 ;
- le taux de vacance structurelle, (= nombre de logements du parc privé vacants depuis 2 ans ou plus, rapporté au nombre de logements du parc privé de la commune) est de 6,7 % en 2023 ;
- le taux de tension sur le logement locatif social (= nombre de demandes de logements sociaux par rapport au nombre d'emménagements annuels, hors mutations internes dans le parc locatif social) est de 7,3 ;
- en termes de desserte en transports en commun, la commune n'est pas concernée par le circuit de Bus à Haut Niveau de Service ;
- la commune dispose d'une gare SNCF de la ligne Arras–Hazebrouck–Dunkerque / Calais dont les horaires des arrêts ont une fréquence d'un train par heure, aux heures de pointe (le matin vers Lens ou Arras entre 6h30 et 9h30, idem le soir pour le retour vers la commune de Vimy selon la même fréquence entre 17h30 et 19h30) ;
- la commune est concernée directement par deux lignes de transports en commun (Bus) n°59 depuis Lens via Eleu-dit-Leauwette et Avion avec terminus à Vimy avec des fréquences de passages d'un bus par heure de Vimy à Lens le matin (vers 7h30 et 8h30) et d'un unique bus pour revenir vers Vimy le soir vers 17h30. Une autre ligne (417) permet de rejoindre la commune d'Arras avec une fréquence de deux bus le matin (7h00 et 7h45) et trois retours le soir de 16h20, 17h20 & 18h20.

La commune de Vimy, dans un projet d'aménagement volontariste, prévoit, dans la durée du prochain triennal, la construction de plusieurs programmes de logements, essentiellement sociaux, qui ont pour finalité de rattraper le déficit constaté en matière de proportion de logements locatifs sociaux au regard du nombre total de résidences principales sur la commune.

En conséquence et en accord avec la commune, à la demande des services de l'État, la CALL sollicite l'exemption sus évoquée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 17/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

57 « pour »

0 « contre »

21 « abstention »

(Abstention du Groupe Communiste et Républicain)

Autorise le Président à solliciter la demande d'exemption, pour la commune de Vimy, à l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) imposant l'obligation de disposer d'un taux minimum de logements sociaux, selon des critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) en vertu des lois n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et Citoyenneté et n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « Loi 3DS » et par le décret d'application n°2023-107 du 17 février 2023, pour la période triennale 2026 – 2028.

Autorise le Président à signer les pièces administratives liées à ce dispositif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURY, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D54

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget Principal, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2025 du budget Principal, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	+ 251 230,00 €
	Recettes :	+ 251 230,00 €

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	+ 2 376 901,17 €
	Recettes :	+ 2 376 901,17 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à + 2 628 131,17 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURY, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D55

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Action Économique - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2025 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Action Économique, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2025 du budget annexe Action Économique qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	+ 336 171,00 €
	Recettes :	+ 336 171,00 €

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	- 130 000,00 €
	Recettes :	- 130 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Action Économique, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à + 206 171,00 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURY, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D56

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Port Fluvial - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Port Fluvial, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2025 du Budget annexe Port Fluvial, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement après avoir corrigé la section d'investissement de la manière suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : 0,00 € Recettes : 0,00 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : + 459 046,97 € Recettes : 0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Port Fluvial pour un montant global arrêté à 459 046,97 euros en dépenses d'investissement,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D57

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/2025 du budget annexe Assainissement, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses :	+ 0 €
	Recettes :	+ 0 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses :	+ 0 €
	Recettes :	+ 0 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement, tant en dépenses qu'en recettes,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURY, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D58

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Eau Potable - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2025 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Eau Potable, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°1/ 2025 du Budget annexe Eau Potable, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses :	+ 1 615 779 €
	Recettes :	+ 1 615 779 €
Section d'investissement	Dépenses :	+ 1 615 779 €
	Recettes :	+ 1 615 779 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget eau potable,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURY, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D59

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Crématorium - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Crématorium, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2025 du Budget annexe Crématorium, qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : + 806 400 €
	Recettes : + 806 400 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : + 806 400 €
	Recettes : + 806 400 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 22/09/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe Crématorium.
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire,
- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 14 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 14

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Martine DEMEYERE à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absent(s) excusé(s) : 11

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C161025_D62

MOTION

REGRESSION DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE : CA COMMENCE A BIEN FAIRE !

Motion présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN et les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain et les élus du Groupe Communiste et Républicain

Depuis plusieurs années, notre territoire fait face à une lente mais continue dégradation du service public ferroviaire. Fermetures de guichets, horaires réduits, suppressions de postes, vétusté du matériel : autant de décisions qui, loin d'être anodines, traduisent un désengagement progressif de l'État et de la Région vis-à-vis des territoires populaires et périphériques.

Les gare de Bully-Grenay, Avion, Billy-Montigny, Lens ou ailleurs sont aujourd'hui touchées par une réduction drastique des horaires d'ouverture. Nos habitants constatent les mêmes difficultés : guichets fermés, matériel vieillissant, retards répétés, conditions de voyage dégradées. Ces situations renforcent un sentiment d'abandon que nous ne pouvons plus accepter.

Nos concitoyens méritent mieux que cette politique du renoncement menée par la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice des transports, qui abandonne progressivement les territoires populaires au profit d'une logique purement comptable. Réduire les horaires d'accueil physique, c'est priver nos habitants, en particulier les plus âgés, les personnes en situation de précarité numérique et ceux qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé, d'un accès équitable au transport ferroviaire.

Notre territoire n'est pas une variable d'ajustement. C'est un territoire vivant, en reconversion, qui porte encore les stigmates des désindustrialisations passées mais aussi les espoirs d'une transformation écologique et sociale réussie. Dans ce contexte, le train n'est pas un luxe : c'est une nécessité. Il relie les habitants à l'emploi, à la formation, aux soins, aux loisirs. C'est un outil d'égalité et d'inclusion.

Réduire la présence humaine dans les gares, c'est rompre le lien de confiance entre le service public et ceux qui en ont le plus besoin. C'est oublier que, derrière les chiffres et les bilans, il y a des visages, des vies, des parcours.

Nous le disons clairement : nous refusons cette régression du service public ferroviaire !

Considérant que ces mesures s'inscrivent dans une politique régionale de rationalisation du service ferroviaire, menée sans concertation préalable avec les élus locaux et sans prise en compte des besoins réels des habitants ;

Considérant que la vétusté du matériel roulant affecte la régularité, le confort et la sécurité des voyageurs, accentuant le sentiment d'abandon des territoires déjà fragilisés par la désindustrialisation ;

Considérant que l'agglomération de Lens-Liévin, forte de plus de 240 000 habitants, fait du droit à la mobilité une priorité stratégique de son développement durable et de son attractivité ;

Considérant que le maintien d'un service public ferroviaire de qualité constitue un levier essentiel d'insertion sociale, d'accès à l'emploi et à la formation, notamment pour les jeunes et les personnes en précarité ;

Considérant que la présence humaine dans les gares est un facteur d'inclusion numérique, d'accompagnement et de sécurité, particulièrement pour les seniors et les publics éloignés des outils digitaux ;

Considérant que la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice du transport ferroviaire régional, a la responsabilité de garantir un accès équitable à la mobilité pour l'ensemble des habitants du territoire régional, quels que soient leur lieu de résidence ou leur situation sociale ;

Considérant qu'à l'heure où des investissements publics considérables sont engagés pour développer l'étoile ferroviaire régionale et renforcer le maillage des transports collectifs, il serait paradoxal d'éloigner les habitants du train en réduisant la présence humaine ou l'offre de service ; que l'économie régionale, la transition écologique et la préservation de notre environnement exigent au contraire de tout mettre en œuvre pour favoriser l'usage du train et restaurer la confiance dans le service public ferroviaire,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain, demandent à ce que la Région Hauts-de-France revienne sur les décisions de réduction de service et maintienne des guichets ouverts avec présence humaine sur les gares du bassin minier, engage un plan de modernisation du matériel roulant et des infrastructures pour garantir la fiabilité, le confort et la sécurité des trajets, mette en place une concertation territoriale réelle et transparente avec les élus et les usagers avant toute nouvelle évolution de l'offre ferroviaire.

Nous rappelons que le train est un outil d'aménagement du territoire et d'égalité républicaine, et qu'il ne saurait être soumis aux seules logiques économiques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.